

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS PICARDIE

VILLES DE BOULOGNE SUR MER et LE PORTEL

REHABILITATION DE LA DIGUE CARNOT

ENQUETE PUBLIQUE

DU 30 MAI 2016 AU 29 JUIN 2016 INCLUS

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après avoir :

- pris connaissance du dossier ,
- recueilli tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de ma mission ,
- visité les lieux ,

Considérant le Code de l'Environnement en vigueur ,

J'émet les commentaires suivants :

La publicité de l'enquête publique a bien été mise en œuvre (voies de presse – points d'affichages – site internet) ,

Le dossier produit est conforme à la réglementation . Les éléments fournis se sont montrés explicites et de qualité .

Les dossiers d'enquête ont été mis à la disposition du public dans les mairies de Boulogne sur mer et Le Portel, aux heures normales d'ouverture des bureaux du 30 mai 2016 au 29 juin 2016 inclus, soit 31 jours consécutifs .

Les permanences se sont déroulées dans les meilleures conditions, le public a pu user normalement de son droit d'expression par courrier comme dans les registres mis à sa disposition .

Le projet concerne la réhabilitation de la digue Carnot, située au droit du port de Boulogne sur mer .

La digue Carnot est un ouvrage de plus de 3 kms de longueur, qui protège la rade et le port de Boulogne sur mer des houles dominantes de secteur Ouest/Sud-Ouest .

Cet ouvrage a pour rôle essentiel de limiter l'agitation portuaire, afin de permettre la navigation et la tenue à quai des navires . Cette digue est également essentielle au regard des problématiques de submersions marines et de franchissement .

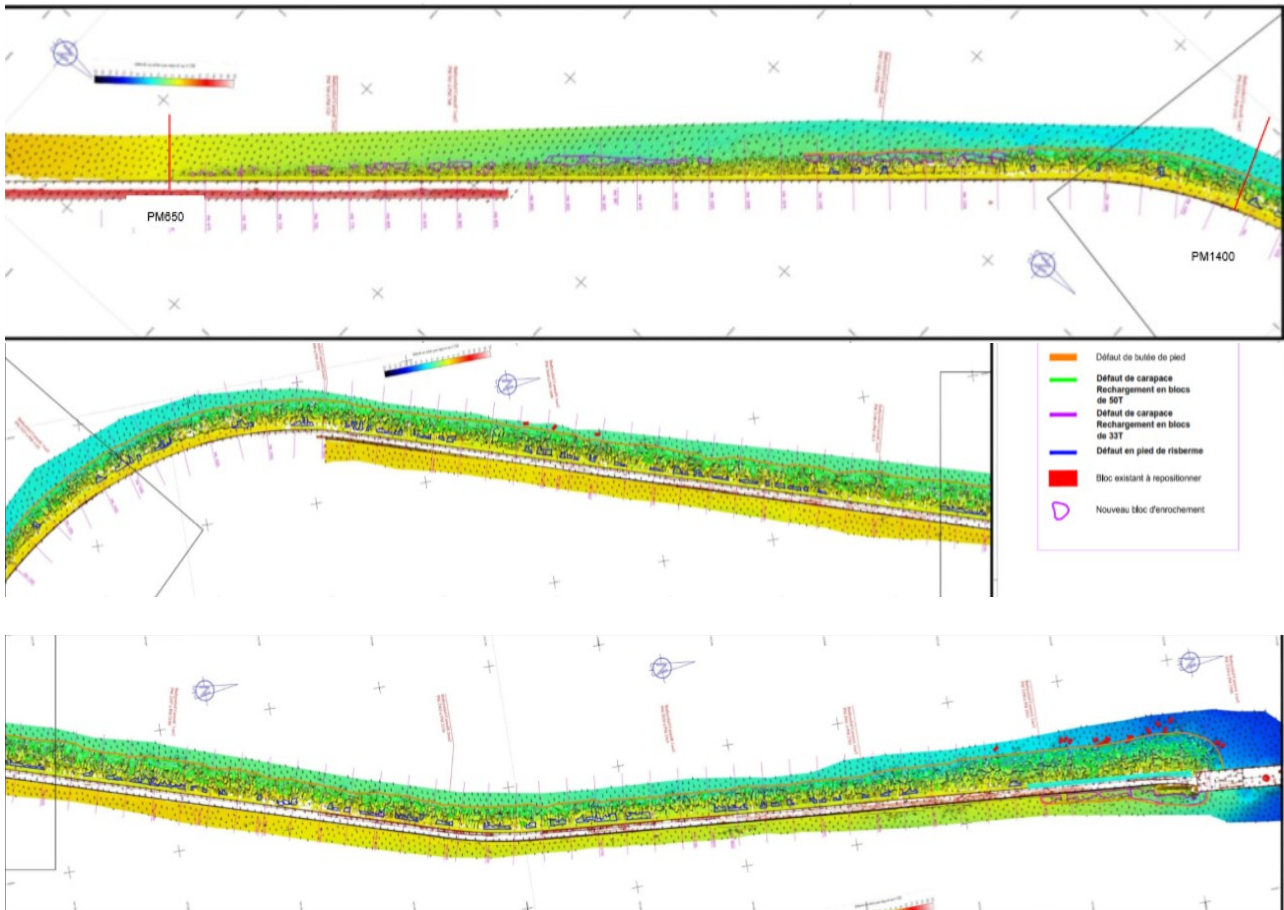
Aujourd'hui, la digue présente de nombreux désordres nécessitant des travaux de confortement .

Il s'agit de rétablir en urgence un niveau de fiabilité minimal de l'ouvrage, dans son rôle de protection des quais, talus et terre-pleins à l'intérieur de l'enceinte portuaire .

Les principales dégradations de l'ouvrage sont les suivantes :

- ✓ Instabilité des blocs de carapace ,
- ✓ Cavités sous la risberme pouvant atteindre parfois la fondation de la

- ✓ muraille et saper l'assise de la maçonnerie ,
- ✓ Altération des joints de la maçonnerie avec chutes ponctuelles de moellons ,
- ✓ Fissuration localisée de la muraille ,
- ✓ Dégradation, voir arrachement de tronçons de parapet (mur chasse mer) sous l'effet des paquets de mer ,
- ✓ Franchissement importants .



LEGENDE

	Défaut de butée de pied
	Défaut de carapace Rechargement en blocs de 50T
	Défaut de carapace Rechargement en blocs de 33T
	Défaut en pied de risberme
	Bloc existant à repositionner
	Nouveau bloc d'enrochement

Rappel des principaux désordres rencontrés sur les ouvrages en béton de la plateforme supérieure



Epaufrures



Efflorescences blanchâtres



Traces de corrosions (coulures)



Nids de cailloux / ségrégation

Rappel des principaux désordres rencontrés sur les ouvrages en béton de la plateforme supérieure



Mur chasse mer : Epaufrures avec aciers corrodés apparents



Parapet : épaufrures avec aciers corrodés apparents



Fissures traversantes verticales du parapet



Présence de réservations et de fers corrodés saillants



Arrachement ou enlèvement de la partie supérieure des murs chasse mer



Arrachement du parapet maçonné sous l'assaut des vagues



Dégradations de la promenade de la plateforme supérieure

Glissement des blocs de carapace / cavités potentielles en pied de risberme



Carte 1 : Vue du port de Boulogne sur Mer (Google Earth, juin 2015)



Trois solutions de confortement de la digue ont été envisagées lors des études .

Chacune de ces solutions a été estimée en termes financiers :

	TRAVAUX GROS ENTRETIEN	TRAVAUX COURT TERME		TRAVAUX LONG TERME	
		ACCROPODES II	BLOCS	ACCROPODES II	BLOCS
FORFAITS GENERAUX	1 530 000	3 445 000	4 715 000	5 985 000	8 525 000
REHABILITATION DE LA PLATEFORME SUPERIEURE DE LA DIGUE	1 104 000	1 104 000	1 104 000	1 281 000	1 281 000
TRAVAUX DE REPARATION DE LA MURAILLE EN MACONNERIE	873 000	873 000	873 000	873 000	873 000
CONFORTEMENT DES RISBERMES	1 718 000	1 718 000	1 718 000	1 718 000	1 718 000
TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA CARAPACE	5 856 000	27 774 000	39 778 000	53 184 000	79 324 000
Divers et non métrés (5%)	554 000	1 746 000	2 409 000	3 152 000	4 586 000
TOTAL H.T.	11 835 000 € HT	36 600 000 € HT	50 597 000 € HT	66 193 000 € HT	96 307 000 € HT

Au regard des aspects financiers et de l'urgence des travaux à réaliser pour mettre en sécurité l'ouvrage, la première solution a été retenue .

Considérant :

- ◆ Que la procédure relève bien du Code de l'Environnement en vigueur ,
- ◆ Que le dossier de demande d'autorisation comprend bien les pièces prévues à l'article R. 214-6 du Code de l'Environnement ,
- ◆ Que la nature, consistance, volume et objet des travaux ont bien été détaillés,
- ◆ Que les documents d'incidences du projet sur la ressource en eau et le milieu aquatique présentent un bilan positif (milieu physique – milieu biologique – usages du milieu marin) ,
- ◆ Qu'au vu de la nature des travaux , de leur caractère très localisé au droit des infrastructures portuaires, de leur éloignement aux sites Natura 2000 , des incidences potentielles très faibles et qu'aucune incidence n'est attendue sur les sites Natura 2000 voisins ,
- ◆ Que les projets voisins ont été pris en compte :
 - ◆ reconstruction du musoir aval et réhabilitation partielle de la jetée Sud-Ouest,
 - ◆ l'agrandissement du centre Nausicaa ,
 - ◆ la réhabilitation de la jetée Nord-Est et du quai du pilotage ,
 - ◆ la traverse Nord ,
- que les chantiers projetés sont :
 - ◆ éloignés des zones d'intervention utiles à la réhabilitation de la digue Carnot ,
 - ◆ indépendants tant en moyens utilisés qu'en terme d'accès ,
 - ◆ que l'information sera donnée aux entreprises adjudicatrices pour prendre en compte la cohabitation des projets, afin qu'elles proposent des mesures adéquates, notamment en termes d'accès et de nuisances sur les riverains (bruit, circulation des déplacements adaptée) ,
- ◆ Que des mesures de prévention, de correction et de compensation ont été envisagées ,
- ◆ Que le projet est compatible avec les documents de planification et de gestion de l'eau :
 - ◆ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du Bassin Artois Picardie .
 - ◆ Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Bassin Côtier du Boulonnais ,
 - ◆ Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) 'Manche-Mer du Nord '
- ◆ Que des moyens et modalités de surveillance et d'intervention existent en phases travaux et exploitation ,
- ◆ Que les entreprises en charge de la réhabilitation du projet justifieront leurs méthodes de travail et les modes opératoires au regard de la réduction des incidences et nuisances des travaux sur l'environnement ,
- ◆ Qu'il n'existe aucun risque grave de nuisance ,

- ◆ Que l'état de dégradation actuel de l'ouvrage ne permet plus d'assurer une protection optimale des enjeux se situant derrière la digue (personnels, usagers, bâtiments du port) ,
- ◆ Qu'il y a lieu de rétablir en urgence un niveau de fiabilité minimale dans le rôle de protection des quais, talus et terre-pleins, à l'intérieur de l'enceinte portuaire ,
- ◆ Que les objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité du milieu marin seront respectés ,

En conséquence, j'émet « UN AVIS FAVORABLE » à la demande d'autorisation formulée au titre de la Loi sur l'Eau, relatif à la réhabilitation de la digue Carnot, sur le territoire des communes de Boulogne sur Mer et Le Portel .

A Wierre Effroy, le 20 juillet 2016

Aimé SERVVRANCKX
Commissaire Enquêteur

